

J'ai également abordé la question de la péréquation en disant que nous étions d'accord en principe. Mais dans la résolution qui est à l'étude aujourd'hui—et je désire que les députés y jettent un œil—il n'est pas question du tout de paiements de péréquation. Je trouve cela absolument dégoûtant et inadmissible. Cette formule n'a été appuyée que par une seule province à la conférence qui s'est déroulée à Ottawa il y a un mois, alors que les neuf autres provinces ont demandé que l'on procède d'une autre façon. Il faut modifier cette formule et veiller à ce qu'il y soit question des paiements de péréquation et à y intégrer un système qui réponde aux vœux des provinces. Nous débattons actuellement une formule qui permet au gouvernement fédéral d'imposer sa volonté aux gouvernements provinciaux et de faire directement des paiements à certains particuliers dans les différentes provinces. C'est parfaitement injuste; il est à mon sens difficile d'appuyer de tels procédés.

La quatrième question qui me préoccupe beaucoup et dont j'ai parlé en détail à 5 heures a trait aux articles 20 et 23 qui portent sur les langues officielles. Je le répète, à l'article 20, il est question de l'usage des langues officielles au parlement fédéral et dans d'autres institutions fédérales. On dit «lorsque le nombre le justifie», mais c'est le parlement fédéral qui va décider si oui ou non le nombre le justifie. Mais quand on arrive à l'article 23 qui traite des droits à l'enseignement des enfants appartenant aux minorités linguistiques «lorsque le nombre le justifie», c'est tout à coup deux poids deux mesures, et on se rend compte que ce ne sont pas les provinces chargées d'instruire les écoliers qui en décideront, mais les tribunaux. C'est inacceptable. C'est inacceptable, car le fédéralisme ne doit pas tolérer deux poids deux mesures. En effet, d'une part c'est le Parlement qui prendrait les décisions concernant les services administratifs mais lorsqu'il s'agit de questions scolaires relevant des provinces, ce sont les tribunaux qui statueraient.

Je vais me reporter très brièvement à un communiqué que le premier ministre (M. Trudeau) se plaît à citer. Il l'a encore fait lorsqu'il s'est adressé aux Canadiens jeudi dernier par le truchement de la télévision. C'est le communiqué que les premiers ministres provinciaux ont publié en février 1978 lorsqu'il ont discuté, à Montréal, des droits linguistiques dans le domaine de l'enseignement. En voici un extrait:

Les premiers ministres provinciaux réaffirment leur intention de fournir autant que possible à leur minorités linguistiques les moyens de faire instruire leurs enfants en français ou en anglais; par ailleurs, ils conviennent d'adopter les principes suivants pour s'assurer que ces services seront fournis et accessibles aux écoliers.

(i) Chaque enfant de la minorité francophone ou anglophone dans chacune des provinces a le droit de recevoir l'enseignement dans sa langue dans les écoles primaires ou secondaires partout où le nombre d'élèves le justifie.

Selon le premier ministre, il y aurait unanimité des premiers ministres là-dessus. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est ce que contient la seconde partie du communiqué qui m'apparaît très importante. Elle se lit comme suit:

### *La constitution*

(ii) Il est entendu qu'en raison de la compétence exclusive des gouvernements provinciaux en matière d'éducation et aussi des vastes différences culturelles et démographiques, il appartient à chaque province de définir comme elle l'entend l'application de ce qui précède.

C'est-à-dire de décider si «le nombre d'élèves le justifie».

Je pense que ce n'est plus du tout la même chose et je recommande au ministre de la Justice d'accepter ce principe parce qu'il y a au Canada des différences démographiques entre les provinces. L'éducation relève exclusivement de la compétence des gouvernements provinciaux, et si le Parlement peut décider à partir de quel moment le nombre justifie le bilinguisme fédéral, nous devons nous assurer que les gouvernements provinciaux bénéficient du même droit de décider dans quels cas le nombre justifie l'enseignement dans la deuxième langue.

**Des voix: Bravo!**

• (2010)

**M. Nystrom:** Je me pose un certain nombre de questions au sujet de la résolution. Si j'en fait part ici, c'est à titre d'avertissement pour le gouvernement. On a beaucoup dit que les libéraux appuient largement la politique du gouvernement. Il semble parfois que plusieurs aspects de la résolution préoccupent beaucoup d'entre eux, notamment dans l'Ouest, au Québec, à Terre-Neuve et chez les autochtones. Ces inquiétudes existent. C'est pourquoi j'ai fait quelques remarques aujourd'hui. Mes collègues se chargeront d'en faire d'autres plus tard.

J'ai parlé des autochtones et des ressources en haute mer. Ces inquiétudes s'expliquent par la tournure qu'ont prise les événements cet été, et par le fait que le gouvernement n'a pas voulu discuter suffisamment de ces questions, contrairement au vœu exprimé par le chef de mon parti et celui du parti conservateur en juin dernier. En outre le gouvernement a entrepris cet été une campagne publicitaire de 6 millions de dollars qui n'était pas faite pour apaiser les craintes. Cette crainte vient aussi du fait que le budget du bureau d'information sur l'unité est passé de 9 ou 10 millions de dollars à environ 33 millions. Nous nous demandons ce qu'il arrivera.

Je voudrais pour terminer faire une autre proposition au gouvernement. Cette proposition faisait partie d'une résolution que mon parti a adoptée le 7 septembre et que mon chef, mon caucus et le conseil national du parti ont appuyée. C'est un petit conseil que nous donnons au gouvernement au sujet des futures négociations constitutionnelles que nous souhaitons voir se poursuivre. Je voudrais lire un extrait de la résolution. Après la conférence du 8 au 12 septembre, nous avons fait la recommandation suivante:

... que de nouvelles délibérations commencent presque immédiatement et que les participants à la conférence comprennent les délégations de tous les partis que choisiront le Parlement et chacune des assemblées législatives provinciales...